

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

Saintes, le 25 avril 2018

Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les

- Principaux de collège
- Professeurs principaux de 3ème
- Professeurs de langues
- Parents d'élèves de **troisième**



**OBJET : Admission en sections européennes  
Rentrée 2018**

Madame, Monsieur,

Adresse postale  
Lycée Bellevue  
1, Chemin des  
côtières  
17100 Saintes

Le lycée Bellevue propose trois sections européennes :

- 1- La section européenne anglais-mathématiques (35 places)
- 2- La section européenne anglais-histoire/géographie (35 places)
- 3- La section européenne espagnol-EPS (24 places)

Affaire suivie par  
Stéphane ALLIOUX  
Proviseur

Téléphone  
05 46 74-14-63  
Télécopie  
05 46 93-32-25

Courriel du lycée  
[ce.0170058w@ac-  
poitiers.fr](mailto:ce.0170058w@ac-poitiers.fr)

*Ces trois sections européennes sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise de l'anglais ou de l'espagnol.*

*Elles ont pour but de **renforcer les compétences linguistiques** des élèves et de les familiariser notamment avec la culture des pays de langue anglaise/espagnole.*

*Le caractère universel des mathématiques, de l'histoire et géographie ou de l'EPS permet d'aborder ces différents thèmes. Par ailleurs, les élèves découvrent cette discipline sous un autre angle, celui des pays anglo-saxons/hispaniques.*

*Le cycle de trois ans (seconde, première, terminale) conduit à un **baccalauréat avec la mention section européenne** et représente **une réelle plus value** pour une poursuite d'études des élèves.*

*Il est possible de candidater pour une ou plusieurs sections européennes. Dans ce cas, il est vivement conseillé de hiérarchiser les vœux en l'indiquant sur la feuille de candidature.*

*Pour les élèves désirant bénéficier de ce dispositif pédagogique mais dont le lycée Bellevue n'est pas l'établissement de secteur, l'admission en section européenne relève de la **procédure dérogatoire dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire** (demande à prévoir).*

*Les élèves et les familles intéressés devront renseigner « une fiche de candidature pour une section européenne » par langue qui sera adressée, avec ses pièces jointes (2 premiers **bulletins de la classe de troisième**, une copie de la « fiche d'assouplissement de la carte scolaire (dérogation) pour une entrée en seconde » si nécessaire **par les collèges d'origine** au lycée et une lettre de motivation rédigée en français au plus tard le **jeudi 24 mai 2018**.*

*L'admission en section européenne se fera lors de l'inscription en fonction des places offertes par l'établissement et du classement des dossiers reçus.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.*

*Le Proviseur,*



*S. ALLIOUX*